

Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 19 mai 2015

Ordre du jour :

- 1 - Validation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 19 mars 2015
- 2 - Avis sur le recrutement des vacataires
- 3 – Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature
- 4 – Questions diverses (point ajouté)

1 – Validation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 19 mars 2015

M. ARTIBA demande aux membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, page après page, s'ils ont des remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu de la Commission de la Recherche du 19 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – Avis sur le recrutement des vacataires

M. ARTIBA lit les listes des intervenants extérieurs pour le renouvellement desquels un avis de la Commission de la Recherche du Conseil Académique est sollicité.

Il commence par l'IFSI, pour les sites de Cambrai et de Valenciennes.

M. ARTIBA demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

La Commission, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable à la liste, selon le tableau joint en annexe, soumis à la validation du Président.

M. ARTIBA poursuit avec la qualification des intervenants recrutés par les composantes de formation pour le recrutement desquels un avis de la Commission de la Recherche du Conseil Académique est également sollicité.

M. ARTIBA demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des remarques, s'il n'y a pas d'incohérence.

M. KOLSKI s'interroge sur Mme NACER pour l'IPAG, professeur certifié en économie et gestion administrative, néanmoins indiquée comme vacataire en informatique.

Mme LECLERCQ s'est posé la même question. Cette personne a été conseillée à l'IPAG pour remplacer la personne précédente à ce poste. Elle donne différents cours dans son lycée, dont ce type de cours, et cela convient donc pour une simple initiation.

M. ARTIBA demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont d'autres remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

La Commission, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable à la liste, selon le tableau joint en annexe, soumis à la validation du Président.

3 – Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature

M. ARTIBA introduit le tableau.

Mme SIMON procède à une description rapide du tableau de synthèse des contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature, sur la base du tableau actualisé distribué en séance. Quelques corrections de forme et une proposition d'avis, pour des réponses à différents appels à projets pour lesquelles un avis motivé est demandé par le financeur, a été ajoutée entre la diffusion des documents envoyés en appui à l'ordre du jour et la séance de la Commission Recherche du 19 mai 2015.

3 avis sont sollicités :

- Projet de recherche « Aide à l'animation du GRAISyHM »
Proposition d'avis :

L'établissement soutient ce projet qui répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet AAP AI2R - Volet Animation-Coordination 2015.

Il vise en effet :

- 1) la coordination des actions des membres du GRAISyHM en Région Nord - Pas de Calais,
- 2) la valorisation de ces actions régionales sur les plans national et international,
- 3) la mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs,
- 4) l'initiation de projets innovants intégrant le transfert technologique.

La Commission Recherche du Conseil Académique de l'UVHC donne une appréciation extrêmement favorable à cette demande, qui implique une composante de recherche de l'UVHC (LAMIH), et dont l'UVHC est coordinateur, sous réserve de la signature de l'avenant à la convention de création du Groupement d'Intérêt Scientifique.

- Projet de recherche « Suivi et Analyse du Mouvement des Amputés pour la Prévention de dégradation de leur locomotion et autonomie »
Proposition d'avis :

L'établissement soutient ce projet qui répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet Chercheurs-Citoyens 2015.

Il aborde en effet la thématique du Handicap au cœur des préoccupations de l'UVHC.

Un tel projet collaboratif permettrait de produire des connaissances pratiques directement applicables sur le terrain et directement accessibles au public visé. En plus de l'approche fondamentale classique des laboratoires de recherche, ce projet permet une vision bien plus large du thème étudié avec des apports de connaissances, de données cliniques et d'expériences convergeant vers un même objectif. Le fait de faire la démarche inverse de recherche, de partir du problème réel et de l'injecter dans une recherche en laboratoire permet de contextualiser la recherche de lui donner du sens et une application immédiate.

Enfin, le projet permettrait de faire collaborer étroitement des structures qui ont des travaux communs et des expertises communes mais qui n'ont pas l'occasion ou les opportunités de travailler ensemble et sont donc isolées et moins efficaces pour la résolution de problématiques complexes. Le projet permet de réunir les initiatives, idées, connaissances et compétences pour une démarche de recherche efficace collective et citoyenne.

La Commission Recherche du Conseil Académique de l'UVHC donne une appréciation extrêmement favorable à cette demande, qui implique une composante de recherche de l'UVHC (LAMIH), et dont l'UVHC est coordinateur.

- Projet de recherche « Energie biomasse propre »
Proposition d'avis :

L'établissement soutient ce projet qui répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projets AI2R - Volet PartenAIRR 2015.

Collaboratif, transdisciplinaire et structurant, il est fondé sur la complémentarité reconnue de 4 partenaires régionaux (Université de Lille1-PC2A, Université du Littoral-Côte d'Opale-CCM, Ecole des Mines de Douai-DEI et Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis-LAMIH).

Il s'inscrit de plus dans la Troisième Révolution Industrielle et plus particulièrement l'économie décarbonée et l'énergie dont la production est décentralisée, ainsi que dans le Domaine d'Activité Stratégique « Energie » et le développement de la Filière Bois identifiés par la Région Nord - Pas de Calais.

Il vise en outre à un dépôt ultérieur au niveau national ou international (Agence Nationale de la Recherche ou Interreg).

Enfin, fondé sur les résultats d'un projet ARCIR, le projet promet d'être innovant en matière de réduction des émissions polluantes, notamment grâce à l'association d'un nouveau partenaire (DEI) aux compétences complémentaires.

La Commission Recherche du Conseil Académique de l'UVHC donne une appréciation extrêmement favorable à cette demande, qui implique une composante de recherche de l'UVHC (LAMIH), et dont l'UVHC est partenaire.

La Commission, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable à la liste et aux avis, selon le tableau joint en annexe, soumis à la validation du Président.

M. CADET souligne que les titres des sujets sont alléchants et que l'on voudrait en savoir plus.

Mme RIVENQ confirme qu'un résumé serait intéressant.

M. ARTIBA indique que les projets sont présentés sous forme de liste pour des raisons de confidentialité. Certaines entreprises notamment ne souhaitent pas que l'objet de leur travail soit divulgué.

M. ARTIBA indique que l'on pourra à l'avenir, dans certains cas, demander une présentation plus détaillée en Commission de la Recherche. Les responsables scientifiques seront ravis de le présenter.

M. ARTIBA évoque l'appel à projet « Chercheurs-Citoyens », qui est un concours difficile mais très intéressant car il permet d'associer la société civile à nos recherches. Il cède la parole à M. MICHEL-DANSAC, présent au Comité de Sélection.

M. MICHEL-DANSAC prend la parole. M. GUERRA et lui-même étaient en effet présents lors du Comité de Sélection. Ils ont défendu les dossiers UVHC ainsi que ceux d'autres universités non présentes lors de ce jury. L'une des difficultés de cet appel est la nature du lien entre les partenaires. La force des dossiers transmis par l'UVHC résidait dans la réalité du partenariat. Lorsque c'était insuffisant, les dossiers ont en effet été écartés. Un vrai travail a été fait par rapport à cela.

Une inconnue : on ne sait pas si ce dispositif existera encore l'année prochaine. Il est en effet très spécifique et très lié au groupe politique de la Vice-présidente du Conseil régional Nord-Pas de Calais, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. ARTIBA, à propos de M. VANDERHAEGEN, dont la demande de financement pour l'animation du Groupement d'Intérêt Scientifique GRAISyHM vient d'être présentée, informe la Commission que celui-ci a été primé par l'IFAC pour tous les services rendus à la Communauté internationale en automatique. Cela participe au rayonnement de l'institution.

M. ARTIBA espère par ailleurs que l'appel à projet « Chercheurs-Citoyens » continuera d'exister et encourage les laboratoires (SHS notamment) à y participer car il est très intéressant de par le lien direct qu'il établit avec le monde associatif et la société civile.

M. MICHEL-DANSAC indique que sur l'ensemble du concours, plus de la moitié des projets étaient en SHS. L'UVHC a présenté relativement peu de projets mais a aidé d'autres universités.

M. ARTIBA remercie M. GUERRA qui a regardé au-delà de l'UVHC et lui rend hommage.

M. DAMBRINE donne quelques compléments d'information sur le prix reçu par M. VANDERHAEGEN. Il s'agit de l'IFAC French (International Federation of Automatic Control) NMO award, un prix annuel prestigieux qui récompense une personnalité à chaque fois pour ses contributions scientifiques. M. VANDERHAEGEN a été récompensé par le M. ZAYTOON, Professeur à l'Université de Reims et Président de l'IFAC pour tout le travail accompli sur la relation Homme-Machine. Ce prix est très important.

M. ARTIBA estime qu'il est très important de féliciter les collègues qui participent au rayonnement de l'institution.

4 - Questions diverses : (Point ajouté à l'OdJ)

M. ARTIBA fait un point sur l'Institut Méditerranéen de la Logistique et des Transports (IMLT). M. OURAK, Président de l'UVHC, s'est rendu avec une délégation française à Rabat (Maroc) pour la création, le 5 mai 2015, de la fondation. M. ARTIBA revient sur l'historique de cette création. M. CADET avait à l'époque signalé qu'il fallait absolument travailler avec le Maroc. M. ARTIBA le félicite et lui rend hommage. Cela n'a pas toujours été très facile : l'Ecole Centrale de Paris, le Groupe INSA, ou encore l'Ecole des Mines de Paris, par exemple sont présentes également, avec des ouvertures prochaines. Il n'était pas évident que Valenciennes porterait pour le côté Français. Le 5 mai dernier a eu lieu la signature. L'information va circuler. Les formations démarreront en septembre 2016. M. COUTELLIER, Mme. FOLLET, M. CARTIGNIES, respectivement pour l'ENSIAME, l'ISTV et l'IUT ont fortement contribué à cette création. Le DUT et la licence pro seront dispensés à Tanger, les cursus d'ingénieur et de master à Casablanca. Côté français : l'Ecole des Ponts et Chaussées est présente car un master existe dans lequel ils sont impliqués. M. DUBAR est également félicité pour les efforts sur le volet recherche et la relation avec Carnot Arts. Cela va démarrer dès 2016. Les informations vont être relayées dans les différents organes de l'établissement. Pour rappel, de nombreux accords avaient été signés en 2013 lors de la visite de la délégation menée par le Président de la République. Le 28 mai prochain aura lieu une rencontre entre gouvernements français et marocain sur ce sujet notamment. Il s'agit là de l'aboutissement d'un processus long et difficile mais on entre dans la partie opérationnelle. Toutes les composantes vont être

concernées, surtout l'IUT, l'ENSIAME et l'ISTV pour le moment, mais cela va suivre pour les autres. Cela donne une grande visibilité à Valenciennes.

M. DOGHECHE pose la question de la date exacte de démarrage.

M. ARTIBA précise que cela aura lieu en septembre 2016.

En complément, M. ARTIBA transmet une autre information : M. COUTELLIER, les 16 et 17 avril derniers était à l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs pour signer des accords de double diplomation. C'est très bien pour l'UVHC et cela renforcera les liens avec l'Ecole des Mines de Rabat.

M. ARTIBA poursuit sur la visite de M. DOGHECHE en Arabie Saoudite où des opportunités très importantes se présentent. L'Ambassade de France à Riyad est active et indique que l'Arabie Saoudite investit 400 milliards de dollars dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. La France n'en a eu que 4 pour le moment. Les Universités ont donc clairement des opportunités de financements pour leurs formations et leurs recherches.

M. DOGHECHE explique qu'il est donc allé en visite en Arabie Saoudite, principalement à Djeddah, Dhahran, Riyad, et la Mecque. Il a également eu des contacts avec la Qatar Foundation. Dans toutes ces universités, il est bien clair qu'UVHC est synonyme de transports ferroviaires. On nous attend donc pour aider à monter des structures. Ils ont des budgets et recherchent des accords en recherche et formation. L'Ambassade de France encourage, notamment, à accueillir des chercheurs.

M. ARTIBA rappelle qu'Airbus Helicopters par exemple a besoin de formations et également que la Qatar Foundation permet de soumettre des projets pour le monde entier, et non pas exclusivement pour le Qatar.

M. ARTIBA invite M. MICHEL-DANSAC à évoquer un autre point divers.

M. MICHEL-DANSAC explique que dans le cadre de la convention de mandat que l'UVHC a avec Campus France, un barème annuel est à établir par grandes catégories. L'Agent comptable de Campus France demande à l'UVHC de proposer un barème des bourses à appliquer dans la mise en œuvre du mandat confié par l'UVHC à Campus France. L'université est seule responsable des modalités de ses programmes de mobilités à l'internationales.

Voici une proposition qui sera ensuite soumise au Président :

- Conférenciers invités : (par semaine) Classe normale : 850 euros ; Renom international : 1 100 euros
- Chercheurs (post-doc) : (par mois) 1 800 à 3 600 euros
- Doctorants : (par mois) 1 363 à 1 800 euros
- Stagiaires : (par mois) minimum réglementaire de 463 euros à 926 euros.

Les montants minimums sont garantis. Au-delà et jusqu'au plafond, les sommes dépendent des modalités spécifiques des financements obtenus pour la mise en œuvre des mobilités.

M. ARTIBA interroge la Commission : y'a-t-il des personnes impliquées dans ces dossiers ? Cela paraît-il raisonnable ?

Mme RIVENQ demande s'il s'agit de brut ou de net.

M. ARTIBA répond que ce sont des tarifs nets car versés sous forme de bourse.

M. DAMBRINE au vue de l'expérience passée avec Campus France pour verser des compléments, se demande si ces catégories ne pourraient-elles pas être bloquantes ?

M. MICHEL-DANSAC répond que cela n'est pas un problème, d'autant qu'on peut réactualiser ce barème dans la convention de mandat, avec préavis d'un mois.

M. DOGHECHE demande s'il y a une date limite pour l'invitation de conférenciers.

M. ARTIBA répond que la date limite est la fin de l'année civile – hors fermeture de l'UVHC.

M. MICHEL-DANSAC précise que le fait de passer par Campus France évite de produire des justificatifs. En revanche, on doit, 15 jours œuvrés avant l'arrivée, déposer le dossier. C'est plus long si le conférencier n'a pas un compte en Europe. Le coût du mandat est de plus pris en charge par Campus France mais est refacturé à UVHC, en sus des frais de dossiers et frais de gestion mensuels.

M. ARTIBA précise qu'étant donné le pourcentage de frais de gestion, il est plus intéressant de faire 2 semaines minimum.

M. CADET demande à combien s'élève ce pourcentage.

M. MICHEL-DANSAC indique que les frais de dossier et de gestion s'élèvent à 304 euros, soit pour un séjour de 2 semaines, un coût pour l'université de 304 € plus deux fois 850€ de bourses soit 2 004€, correspondant à la base de 1002 euros par semaine initialement définie.

M. ARTIBA remercie les collègues pour le travail accompli en la matière.

M. ARTIBA demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont d'autres remarques.

Aucune remarque n'est formulée.


M. ARTIBA propose aux membres de la COR de soumettre ce Barème à la validation du Président.

La Commission, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable au barème ci-dessus, soumis à la validation du Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Valenciennes, le 19/05/2015

Le Vice-Président de la Commission Recherche
du Conseil Académique



Pr. Abdelhakim ARTIBA